

<http://www.eglisealareunion.org/?Arret-de-Eglise-a-La-Reunion>

Arrêt de Â« Église à La Réunion Â» : quelles conséquences ?

- Actualité -



Date de mise en ligne : jeudi 15 février 2018

Copyright © Diocèse de La Réunion - Tous droits réservés

Sommaire

- [Plus aucune parution, cinq](#)
- [Merci à tous et surtout, \(...\)](#)

Suite au [communiqué de l'association Réunion Média](#), informant de la décision de demander la mise en liquidation de l'association et de sa conséquence directe, l'arrêt du mensuel *Église à La Réunion*, Mgr Gilbert Aubry a adressé au clergé, aux consacré-e-s et aux responsables des conseils, commissions, services et mouvements du diocèse, une circulaire dans laquelle il revient sur cette question, rappelant que « *cela fait déjà quelques années que la question du magazine Église à La Réunion s'est posée* ».

Évoquant le conseil d'administration de Réunion Média du 8 février dernier, il souligne que « *ce n'est pas de gaieté de coeur que, après une sereine et grave discussion, tous les membres du CA ont décidé de demander la mise en liquidation judiciaire de l'Association qui est le support du magazine* ».

Mgr Aubry termine ainsi : « *Je remercie spécialement les membres du conseil d'administration, l'équipe de Église à La Réunion, les diffuseurs, les prêtres, les religieux et les religieuses qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour soutenir le magazine au long de ces années. Je vous invite à consulter régulièrement le site du diocèse eglisealareunion.org et sa page Facebook* ».

Plus aucune parution, cinq personnes licenciées

Quelles conséquences à cet arrêt, qui est évidemment un coup dur pour l'information et la communication dans le diocèse ?

- ▶ Le numéro de février 2018, qui aurait dû être livré en paroisses le week-end dernier, n'est pas sorti (en vignette, la une de ce numéro). Il n'a pas été imprimé. Mais il a été réalisé dans les conditions habituelles, avant que la décision d'arrêt soit prise. C'est pourquoi l'équipe du journal le met volontiers à disposition des lecteurs : [cliquer ici pour le lire](#).
- ▶ Aucun autre numéro ne sortira. C'est un arrêt définitif.
- ▶ Aucune évolution, transformation du mensuel sous quelque forme que ce soit n'est prévue.
- ▶ Les salarié-e-s de Réunion Média, au nombre de cinq, dont quatre à temps plein, feront l'objet d'un licenciement économique lorsque la liquidation sera prononcée.
- ▶ Ces licenciements auront aussi un impact sur le site internet du diocèse eglisealareunion.org, puisque les journalistes du mensuel y collaboraient régulièrement.

Merci à tous et surtout, continuez de vous informer !

Arrêt de Â« Église à La Réunion Â» : quelles conséquences ?

L'équipe du journal tient à remercier toutes celles et tous ceux qui ont fait de leur mieux pour que *Église à La Réunion* continue d'exister, en particulier les personnes qui diffusaient fidèlement le journal dans les paroisses, parfois depuis très longtemps.

Elle remercie aussi l'imprimerie Graphica pour l'excellente qualité de son travail et pour les relations à la fois amicales et professionnelles qui se sont nouées au fil des ans.

Pour rester informé, quatre possibilités demeurent. Les trois premières sont gérées par le Centre diocésain d'information. Il s'agit :

- ▶ du site internet du diocèse eglisealareunion.org
- ▶ de la page Facebook [@diocesereunion](https://www.facebook.com/diocesereunion)
- ▶ du compte Twitter [@diocesereunion](https://twitter.com/diocesereunion)

La quatrième possibilité étant [Radio Arc-en-ciel](#).